Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3868

23 JUIN 2011

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le 17 juin 2011

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement à la société VEOLIA Propreté Nord Normandie, dont le siège social est situé 18/20 rue Henri Rivière, B.P. 91013, 76161 ROUEN CEDEX 1, de sa déclaration effectuée le 27 juin 2008 de reprise des installations du centre de transit de déchets industriels banals et ménagers, de la déchetterie et du centre de tri de déchets industriels banals situées sur le territoire de la commune d'Eppeville, précédemment exploitées par la société ONYX Nord Normandie.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attaché, chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

- ⇨ Monsieur le maire de PERONNE
  s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE
- au directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme,
- au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Picardie,
- à l'inspecteur des installations classées (DREAL UT 80),
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme,
- au président du Conseil Général de la Somme

51 rue de la République 80020 AMIENS cedex 9 - Tel 03 22 97 80 80 - Télécopie 03 22 97 82 14
Internet : www.somme.pref.gouv.fr – courriel : environnement@somme.gouv.fr
Horaires d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 00